

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

infoma

Transférer sa messagerie sur une autre BAL

Procédure tirée des <u>Tutoriels pour l'utilisation des outils collaboratifs</u> - Tutoriel #40 du 20/05/2019 LIEN MORT au 16 mai 2023

But

Pour les stagiaires INFOMA en stage de pré-affectation, transférer <u>automatiquement</u> vers la BAL que leur aura créée leur future affectation, les mails qui leur sont adressés sur leur BAL *prenom.nom@agriculture.gouv.fr.*

Intérêts

Pour les stagiaires :

- Ne relever qu'une seule BAL (celle de votre nouvelle structure), au lieu de deux.
- Ne pas risquer de saturer votre BAL prenom.nom@agriculture.gouv.fr

<u>Pour les permanents de l'INFOMA</u> : continuer de communiquer avec les stagiaires sur leur adresse habituelle.

Comment faire ?

En créant un FILTRE DE MESSAGES dans votre Bureau numérique (Bnum), ex Mélanie2 Web.

Pour cela, appliquer la procédure suivante :

- Allez dans votre Bureau numérique et authentifiez-vous
- Allez dans :



• Créez un filtre en suivant les indication ci-dessous :

\$ Actions		(+) 2 m Créer Supprimer	
> LANTERNIER Patrick - INFOMA/CORBAS	Nom du filtre	3 Redirection de ma messagerie	
Mes filtres	Le filtre est activé Portée	tous les courriels	÷
1	Actions 5 Rediriger le courriel vers	6 ¢ prenom.nom@dpt.gou	v.fr 🕂 💼
	✓ Enregistrer		

Au point n° 6 vous taperez naturellement l'adresse email que votre structure vous aura créée.

• Cliquez enfin sur Enregistrer

Voilà, votre filtre est créé !

A partir de maintenant, tout mail qui vous sera adressé sur votre BAL *prenom.nom@agriculture.gouv.fr*, sera <u>automatiquement transféré</u> sur la BAL créée pour vous par votre future affectation.

Noter que : - les mails transférés <u>ne s'accumuleront pas</u> dans votre BAL *prenom.nom@agriculture.gouv.fr.* - les filtres permettent de faire bien d'autres choses !

> N'hésitez-pas à nous solliciter si vous rencontrez des problèmes dans l'application de cette procédure

